



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 25 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINÉ
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Martin MOTTET, Linda DION

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Martin MOTTET à Noelle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC

Madame Bénédicte de LANTIVY a été élue Secrétaire de Séance.

ADHÉSION AU RÉSEAU CHAÎNON MANQUANT – MODIFICATION DU MONTANT

DL_2023_09_07

Madame Dintheer expose :

Le Conseil Municipal a voté le 16 janvier 2023 l'adhésion de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre au réseau Chaînon Manquant, réseau professionnel de salles de spectacle, qui organise chaque année un festival national Chaînon Manquant en septembre à Laval et un festival régional Région en Scène.

Le montant de l'adhésion a été voté à hauteur de 300 €, or il s'avère que le montant total s'élève à 400 € : 300 € adhésion réseau national + 100 € adhésion réseau régional.

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 13 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

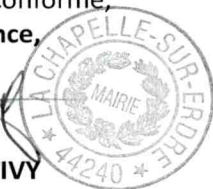
- 1. D'APPROUVER l'adhésion de l'espace culturel Capellia au réseau Chaînon manquant, pour un montant total de 400 € - CAPE 314 A 6281 ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,



BÉNÉDICTE DE LANTIVY



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL

